

20 avril 2010

**Objet: Burundi - Risques d'arrestation et d'inculpation du défenseur des droits humains
M. Gabriel Rufyiri**

Le 14 avril 2010, le défenseur des droits humains **M. Gabriel Rufyiri** a reçu une information faisant état de la délivrance imminente d'un mandat d'arrêt à son encontre, qui ferait suite à la requête adressée au Procureur Général République par le Ministre de la Sécurité Publique en vue de poursuivre Gabriel Rufyiri pour les positions qu'il a exprimées à l'égard d'un projet de statut octroyant des avantages aux généraux de la police nationale et de l'armée. Gabriel Rufyiri est le président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Économiques (OLUCOME). Il figure parmi les défenseurs burundais qui coordonnent la campagne 'Justice pour Ernest Manirumva', qui vise à amener la justice burundaise à identifier et juger les auteurs de l'assassinat d'Ernest Manirumva, le vice-président de l'OLUCOME tué en avril 2009.

Gabriel Rufyiri a reçu une information en date du 14 avril 2010 faisant état de la délivrance imminente d'un mandat d'arrêt. Le lendemain, le 15 avril, des policiers en tenue civile sont allés chercher Gabriel Rufyiri où il garait son véhicule il y a plus d'un an, sans toutefois le trouver. Cet épisode fait suite à la plainte que le Ministre de la Sécurité Publique a envoyé au Procureur Général de la République, en date du 2 avril 2010, lui demandant de poursuivre Gabriel Rufyiri. Cette requête était motivée par la publication dans les média d'une lettre envoyée par l'OLUCOME au président de la Commission Défense et Sécurité de l'Assemblée Nationale concernant un projet de statut octroyant des avantages aux généraux de la police nationale et de l'armée. La plainte du Ministre de la Sécurité Publique décrit la lettre de l'OLUCOME comme « désinformation et intoxication n'a[yant] d'autre visée que de provoquer d'une part un mécontentement des militaires et policiers contre la catégorie des Généraux de la Force de Défense Nationale et des Commissaires de la Police Nationale et la rupture de la confiance entre les institutions et la population d'autre part ». La plainte continue en demandant que le Procureur Général poursuive Gabriel Rufyiri « pour avoir, en vue de troubler la paix publique, contribué à la diffusion de nouvelles fausses et mensongères et pour avoir répandu sciemment de faux bruits de nature à alarmer les populations et à les exciter contre les pouvoirs publics » (article 602, 2° et 3° du Code pénal).

Quelques jours après le dépôt de la plainte, le 8 avril, le Conseil des Ministres a publié un communiqué de presse décrivant les accusations de l'OLUCOME comme n'ayant « d'autres visées que de troubler l'ordre public » et déclarant que le Conseil National de Sécurité « préoccupé par les conséquences de ces allégations, [il] va se réunir incessamment pour se pencher sur la question ».

En raison de son travail de dénonciation de détournements de fonds publics ainsi que pour la campagne contre l'impunité en lien avec l'assassinat d'Ernest Manirumva, Gabriel Rufyiri est aussi victime d'intimidation et de menaces. Le 1er avril 2010, sa résidence a été visitée en son absence par un groupe d'individus armés, qui aurait pris la fuite suite à l'alarme lancée par les voisins. Quelques jours auparavant, sa femme avait reçu un appel anonyme de menaces. En outre, le 26 mars 2010, l'OLUCOME et l'Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues (APRODH) ont rapporté avoir reçu une information concernant la préparation d'une tentative d'assassinat, qui serait maquillé en accident, contre Gabriel Rufyiri et le président de APRODH, M. Pierre Claver Mbonimpa.

Front Line considère que les risques d'arrestation et d'inculpation ainsi que les menaces à l'encontre de Gabriel Rufyiri sont directement liés à son travail légitime de défense des droits humains. Front Line considère cela comme faisant partie d'une campagne de harcèlement régulier à l'encontre de Gabriel Rufyiri. Front Line est inquiète pour sa sécurité physique et psychologique.

Front Line demande instamment aux autorités du Burundi de:

1. Renoncer à délivrer un mandat d'arrêt ou à inculper Gabriel Rufyiri, car Front Line pense que cela ne serait motivé que par le travail légitime de dénonciation mené par l'OLUCOME depuis 2002;
2. En raison des menaces et rumeurs sur la tentative d'assassinat de Gabriel Rufyiri, prendre des mesures urgentes afin d'assurer la protection de son intégrité physique et psychologique;
3. Garantir en toutes circonstances que les défenseurs des droits humains au Burundi soient en mesure de mener à bien leurs activités légitimes relatives aux droits humains sans crainte de représailles, et libres de toutes restrictions, y compris le harcèlement judiciaire.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.

Mary Lawlor

Mary Lawlor
Directrice